

La Dame Blanche

GÎTE EN ARDÈCHE

Gîte, Chambres d'hôtes,
Vente à la ferme



Conditions générales de location en gîte

Vous avez souhaité séjourner dans notre propriété ; c'est avec grand plaisir que nous vous accueillons et nous vous remercions pour votre intérêt.

La présente location est faite aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière et notamment à celles ci-après que le preneur s'oblige à exécuter, sous peine de tous dommages et intérêts et même de résiliation des présentes, si bon semble au mandataire et sans pouvoir réclamer la diminution du loyer.

Article 1 : Durée du séjour

Le client loue notre gîte à la semaine ou pour une durée déterminée, et ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 : Capacité d'accueil

La réservation est établie pour un nombre précis de personnes.

Si, le jour de l'arrivée, le nombre d'occupants est supérieur, les propriétaires sont en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de personnes supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 3 : Départ et arrivée

Les arrivées en gîte se font impérativement après 16h00 et avant 20h00.

Tout retard ou problème sur le trajet devra être signalé.

Un état des lieux d'entrée sera établi avec les clients.

Les départs se font impérativement avant 11h00 et après l'état des lieux de sortie.

Le Locataire ne peut, en aucun cas, se prévaloir d'un droit au maintien dans les lieux loués à l'expiration de la période de location prévue au présent contrat.

Article 4 : Réservation et annulation

Pour toute réservation :

*Un acompte de 25 % du prix du séjour vous sera demandé. L'acompte est à régler par chèque à l'ordre des propriétaires **sous 7 jours ouvrés à dater de la demande de réservation.***

La réservation est effective dès réception de l'acompte.

Le solde du séjour est à régler à l'arrivée. Le versement s'effectue soit en espèces, soit par chèque bancaire, soit par chèques vacances.

Une facture sera fournie.

Gîte de la Dame Blanche

Frédéric et Vanessa FARGIER - Les Sallèles - 07170 Saint Maurice d'Ibie

Tél : +33 (0)4 75 94 32 06 - Email : superness07@gmail.com - www.gitedeladameblanche.com

La Dame Blanche

GÎTE EN ARDÈCHE

Pour toute annulation par le client :

Un courrier doit être adressé par lettre postale ou par e-mail aux propriétaires des lieux loués. L'acompte de réservation sera perdu (cf Extrait du Guide juridique ci-après).

Extrait du Guide juridique & fiscal du tourisme rural » - Francis Varennes 4e édition - IPSO FACTO

La plupart des contrats prévoit le versement préalable d'une somme d'argent par le locataire à titre de réservation dont le montant s'élève habituellement à 25% du prix de la location.

La qualification de ces sommes est importante car elle détermine l'engagement des parties. S'il s'agit d'arrhes, le locataire tout comme le loueur peuvent à tout moment se dédire, le locataire en perdant les sommes versées, le loueur en remboursant le double des sommes perçues.

S'il s'agit d'acompte, le contrat est définitif, le locataire est dans l'obligation de verser l'intégralité du prix prévu au contrat, même s'il se désiste. Toutefois le contrat peut éventuellement prévoir que les sommes versées par le locataire initial pourront être remboursées si le loueur trouve un autre occupant pour la période réservée.

Pour toute annulation par les propriétaires :

Un courrier postal ou un e-mail devra être adressé au client, qui sera remboursé de l'intégralité des sommes versées.

Article 5 : Entretien des lieux loués

Pour vous rendre votre séjour plus agréable :

- Les lits sont faits pour votre arrivée,
- Les serviettes de toilettes, les torchons vaisselles, papiers toilettes vous sont fournis.

Le gîte vous est loué propre et rangé. Il vous appartient de le restituer tout aussi propre et rangé à la fin de votre séjour.

Le ménage (sols, WC, vaisselle et ustensiles de cuisine, poussière) devra être effectué correctement. En cas de manquement à cette clause, les propriétaires se réservent le droit de facturer le forfait ménage de 65 € et de le saisir sur la caution.

Vous avez la possibilité de souscrire au forfait ménage de 65 € si vous ne désirez pas le faire vous-même.

- Cotons-tiges, serviettes hygiéniques, mouchoirs ne doivent en aucun cas être jetés dans les WC. Toute intervention liée à des WC bouchés vous sera facturée.
- Ne pas ouvrir les fenêtres et porte d'entrée si vous utilisez le climatiseur.
- Ne pas vous servir du réfrigérateur comme moyen de rafraîchissement de la pièce
- Ne pas écraser les éventuels insectes sur les murs.
- Ne pas sauter dans les lits.
- En aucun cas vous n'êtes autorisé à déplacer les meubles, la literie, table ou tout autre objet du gîte.
- Ne pas utiliser de liquide vaisselle pour la machine à laver ou le lave-vaisselle ; toute panne vous sera facturée.

Gîte de la Dame Blanche

Frédéric et Vanessa FARGIER - Les Sallèles - 07170 Saint Maurice d'Ibie

Tél : +33 (0)4 75 94 32 06 - Email : superness07@gmail.com - www.gitedeladameblanche.com

La Dame Blanche

GÎTE EN ARDÈCHE

En aucun cas les lieux loués ne peuvent être utilisés pour une activité professionnelle, commerciale, artisanale ou autre.

Les occupants des lieux loués s'engagent à respecter les lieux « en bon père de famille » et veiller à ne pas déranger le voisinage.

Article 6 : La casse

Le Locataire s'engage à remettre au Propriétaire une attestation d'assurance (vol, incendie, dégâts des eaux) couvrant les lieux loués (mobilier et immobilier) à la date de signature du présent Contrat.

Tout objet cassé (verre, assiette, bol, lampe etc.) doit être remplacé et bien-sûr signalé aux propriétaires.

En cas de panne de gros électroménagers, veuillez en avertir les propriétaires dans les plus brefs délais afin qu'ils puissent intervenir rapidement.

Article 7 : Les ordures ménagères

Des poubelles de tri vous sont fournies dans le gîte.

Il vous est demandé de respecter le tri.

Une plate-forme de tri se situe à 200 m de notre gîte.

Les conteneurs situés à proximité du restaurant du village leur sont réservés ; veuillez ne pas jeter vos déchets chez eux ou chez les voisins.

Article 8 : Les extérieurs

C'est avec plaisir que nous vous mettons à disposition notre terrasse, notre espace piscine, et notre cour avec la cuisine d'été.

Nous vous demandons de respecter les lieux, de remettre en place et de ranger chaises, tables ou tout autre matériel de plein air que vous utiliserez.

En cas de casse, vous devrez remplacer impérativement tout objet ou matériel de plein air cassé.

Si vous utilisez la cuisine d'été, veuillez nettoyer après utilisation.

Tout manquement à cette clause sera facturé et retenu sur la caution.

Article 9 : Utilisation de la piscine

L'utilisation de notre espace piscine est effective après acceptation et signature du règlement spécifique de la piscine.

Article 10 : Tabac

Il est strictement interdit de fumer dans le gîte.

Cannabis et toute autre substance susceptibles de se fumer sont interdits dans le gîte et sur l'ensemble de la propriété.

En cas de manquement à cet article, les propriétaires du gîte se réservent le droit de facturer le nettoyage (sur la base du forfait ménage) et, en cas de récidive, les propriétaires se réservent le droit d'écourter le séjour sans aucun remboursement.

Gîte de la Dame Blanche

Frédéric et Vanessa FARGIER - Les Sallèles - 07170 Saint Maurice d'Ibie

Tél : +33 (0)4 75 94 32 06 - Email : superness07@gmail.com - www.gitedeladameblanche.com

La Dame Blanche

GÎTE EN ARDÈCHE

Article 11 : Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local et est incluse dans le prix du séjour.

Article 12 : Animaux de compagnie

Nous acceptons les animaux (chiens, chats), sous conditions particulières :

- Tout animal de compagnie doit être signalé lors de la réservation du gîte. En cas de manquement, un supplément de 5 € par nuitée vous sera demandé.
- Tout animal devra être traité contre les parasites.
- Les chiens devront être tenus en laisse dans l'enceinte de notre propriété afin de ne pas effrayer nos animaux d'élevage.
- Il est strictement interdit de laisser les chiens seuls dans le gîte.

En cas de manquement répétitif, les propriétaires concluront à un manque de savoir vivre et à un non respect des lieux. Il vous sera alors demandé de quitter les lieux sans remboursement des prestations.

Article 13 : Environnement

Les propriétaires des lieux ne peuvent être tenus responsables des éventuels désagréments liés à l'environnement ou la météo.

Nous ne remboursons pas les séjours en cas de pluie ou mauvaise météo.

Nous sommes à la campagne !!! Il vous appartient de vous protéger des éventuels moustiques ou autres insectes susceptibles de vous gêner.

Article 14 : Options

Vous avez la possibilité de réserver vos petits déjeuners lors de votre séjour en gîte, ou de profiter de notre table d'hôtes les vendredis ou samedis soirs.

Il est impératif pour la table d'hôtes de réserver au minimum 48h00 avant le jour du repas. Un supplément de 6 € par personne et par jour vous sera facturé pour l'option petit-déjeuner.

Il est impératif que nous soit signalée toute allergie ou intolérance alimentaire.

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis.
L'acceptation et le respect de ces conditions générales de vente sont réputés acquis dès le versement de l'acompte.

Date et signature suivies de la mention « lu et approuvé »

Le preneur

Le loueur

Gîte de la Dame Blanche

Frédéric et Vanessa FARGIER - Les Sallèles - 07170 Saint Maurice d'Ibie

Tél : +33 (0)4 75 94 32 06 - Email : superness07@gmail.com - www.gitedeladameblanche.com